



Non assistance à personne en danger

Par **Degré**, le **30/07/2019** à **11:21**

Bonjour

Un médecin aux urgences diagnostique un AVC chez mon mari. Il REFUSE d'appeler le Smur ou les pompiers et nous obligent à partir seuls vers l'hôpital. Cet hôpital inconnu, ouvert situé à plus de 30 kms, ouvert depuis 15 j n'était pas repérable sur GPS. C'était en janvier 2013 pendant un épisode neige et verglas. La circulation ralentie, personne dans les rues vu l'heure (vers 18h) et le temps, aucun commerçant dans ces villes nouvelles de Marne la Vallée. Le trajet a été cauchemardesque...et le stress à son comble. Arrivés à l'hôpital personne n'était averti. Mon mari est tombé dans le coma le soir même et est décédé une semaine après. J'ai fait un malaise vagal et ai eu l'omoplate cassée à notre arrivée à l'hôpital. Cet urgentiste a été condamné par l'ordre des médecins à 3 mois d'interdiction de pratiquer.

J'ai aussi porté plainte en 2013 pour non assistance à personne en danger. Depuis plus de 6 ans, 3 juges se sont succédé au Tribunal de Melun et RIEN n'a avancé. La dernière en date qui nous a reçus 1 fois en juillet 2018 pour une réunion "informelle" ? nous a dit que ce médecin a agi ? mal mais il a agi ? Mon avocate ne voit pas d'autre solution que d'en informer la presse...

Ma famille est anéantie, je revis en boucle cette funeste soirée.

Merci de nous aider.